

Le rituel de Strasbourg de 1742

On trouve encore, dans les sacristies des églises catholiques de l'ancien diocèse de Strasbourg, un volume in-quarto daté de 1742 : le *Rituale argentinense, autoritate eminentissimi et serenissimi principis Armandi Gastonis cardinalis de Rohan, episcopi et principis Argentinensis, Alsatie landgravii, S. R. I. principis, magni Franciae eleemosynarii, Regii ordinis sancti Spiritus commendatoris, editum*. Edité par l'imprimeur officiel de l'évêché, Le Roux (de Strasbourg), il figurait parmi les ouvrages que chaque curé du diocèse se devait de posséder.



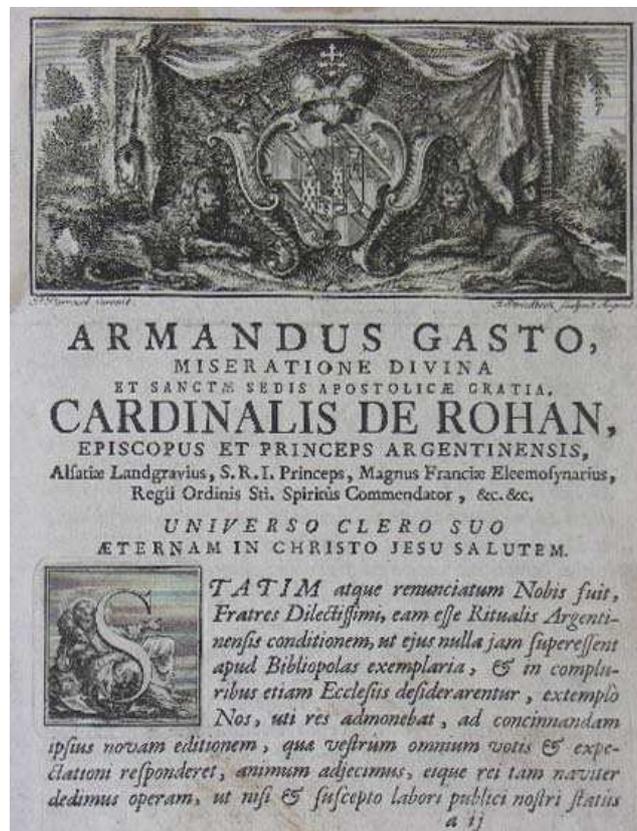
L'ouvrage est un rituel : livre contenant les formules rituelles à utiliser lors de certaines cérémonies, généralement en dehors de la messe pour laquelle le prêtre dispose du missel. C'est un outil indispensable à la célébration des sacrements et d'autres cérémonies du culte catholique. Il est également le garant de l'unité de ces cérémonies dans un même diocèse. A ce titre, le concile de Trente qui avait ordonné la remise à plat de toute la liturgie avait ordonné la mise en œuvre de tels ouvrages.

Certes, le concile de Trente s'achève en 1563. Un « agenda », manuel plus simple, est promulgué en 1670 seulement. Des mandements épiscopaux avaient également apporté des précisions et donné des instructions aux curés. L'ouvrage de 1742 reprend ces éléments, mais dans une dimension élargie.

Louis Châtellier, dans sa thèse *Tradition chrétienne et renouveau catholique dans l'ancien diocèse de Strasbourg (1650-1770)*, 1981 (p. 394 et sv), explicite l'origine et le processus de rédaction du rituel strasbourgeois : le fonds provenant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, conservé à la bibliothèque nationale de France, contient une série de correspondances, de brouillons et de manuscrits reflétant la conception de l'ouvrage.

Celui-ci n'est pas original en soi, car il reprend le modèle du rituel de Rouen paru en 1739. Mais le rituel de Strasbourg intègre la tradition diocésaine, notamment en ce qui touche aux fêtes des saints régionaux. Pour ces parties, les bénédictins disposent du savoir du vicaire général, Jean-François Riccius.

La part de l'évêque, prince, grand aumônier de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, est réelle dans la relecture des propositions des bénédictins, comme le relève Louis Châtellier : « Le rituel de Strasbourg est donc bien l'œuvre d'une équipe dirigée par l'évêque en personne et où dominent l'érudition et la rigueur bénédictines ».



Il s'agit également, pour l'évêque, d'éviter toutes prières ou manifestations cultuelles qui ne soient contrôlées par lui. Le rituel est un instrument de centralisation diocésaine, mais aussi de simplification de la liturgie et d'épuration théologique, ce qui se retrouve dans d'autres rituels diocésains.

Mais, ce qui le rend particulier à l'Alsace, c'est une série de textes qui prennent en compte la mixité religieuse du diocèse et expriment le souhait de voir des conversions de protestants : un ordo pour absoudre de l'hérésie, une profession de foi développée, un exposé sur les indulgences et leur application. Ce même souci de pureté peut se deviner dans l'interdiction reprise *in fine* de mener des processions lors du dimanche des Rameaux et le vendredi saint, avec des images jugées peu

adaptées. C'est la condamnation des statues représentant le Christ sur l'ânesse portées en procession.

L'exemplaire ici présenté appartenait à la paroisse de Griesheim près Molsheim (l'ex-libris manuscrit sur la page de titre indique *Griesheimensis prope Roosen*). Il a été acquis par Dom Bernard Rauch, moine profès de l'abbaye d'Altorf, curé de cette paroisse, le 2 novembre 1742. Il a été acquis par un prêtre diocésain qui l'a donné à l'A.C.P.R.A. en 2009.

Sommaire de l'ouvrage

Préface par Armand-Gaston de Rohan (*bandeau : armoiries du prince-évêque ; lettrine représentant le bon Pasteur*)

Liste des évêques de Strasbourg

Table chronologique des fêtes mobiles de 1742 à 1777

Calendrier annuel des fêtes de l'Eglise universelle et de l'Eglise diocésaine (dont, le 23 octobre, réconciliation de la cathédrale et restitution au culte catholique : fête double majeure)

Liste des fêtes devant être observées dans le diocèse, jours de jeûne et d'abstinence.

L'ouvrage compte 16 pages non numérotées, 426 pages, plus l'index et l'annexe.

Première partie : présentation des sacrements et des rites à observer lors de leur administration.

(*bandeau : l'Eglise triomphante avec des angelots portant les insignes épiscopaux*)

- définition des sacrements (reprise du catéchisme), avec la prière à dire par le prêtre avant qu'il ne confère ces derniers.





S. Stralbeck sculpsit Argent.

S. Stralbeck sculpsit Argent.

DE BAPTISMO.

I. *Quid sit Baptismus, quæ ejus necessitas, qui effectus.*

Naissance

- Baptême (*le bandeau montre le baptême d'un roi*). Le texte des dialogues entre le prêtre et les parents est en français et en allemand. A noter le conseil donné de ne pas le coucher dans le lit d'adultes. Si on outre passe et si l'enfant meurt, c'est l'évêque qui seul peut absoudre de ce péché ;
- Les différents cas de baptême sont envisagés : baptême d'adulte, d'adulte converti, cérémonie en cas d'urgence, cérémonies complémentaires ;
- Bénédiction de l'eau en dehors du samedi saint et de Pentecôte ;
- Accueil et serment des sages-femmes (français-allemand) ;
- Bénédiction des femmes après l'accouchement.

Confirmation (*le bandeau montre l'onction lors du sacre royal*) : présentation courte car réservée à l'évêque. On la retrouve dans le rituel épiscopal.



Eucharistie (*le bandeau montre la communion du roi*).

- Définition et conditions matérielles (nature du pain, nature du vin, cas du vin qui gèle...);
- Quand et dans quelles conditions communier (communion fréquente, communion à Pâques, communion sous une seule espèce) ?
- Du culte eucharistique (exposition, conservation dans le tabernacle);
- Communion des malades ou viatique (exhortation en français et en allemand);
- Première communion des enfants;
- Comment communier (s'agenouiller, déposer les armes, ne pas mâcher,...);
- Communion pendant ou en dehors de la messe;
- Messe : conditions de la célébration (dont horaires, nombre de messes, nature des autels, des objets et vêtements liturgiques).

Pénitence (*le bandeau montre le Christ remettant les clefs à saint Pierre*).

- Satisfactions (jeûne, don, bonnes œuvres, ...), indulgences;
- Formes de l'absolution;
- Cas réservés; secret de la confession; attestation de confession;
- Confession générale;
- Censure (peine interdisant à un baptisé de participer à certaines grâces), excommunication, monitoire, suspension de clercs, ...;
- Rituel proprement dit, avec dialogue français et allemand; section spéciale pour l'absolution des hérétiques et des schismatiques;
- Visite des malades.



P. Perzel invenit.

J. Struelens sculpsit Argent.

DE EXTREMA UNCTIONE.

I. Quid sit Extrema Unctio, qua ejus materia, qua forma, quis minister, qui effectus & qua necessitas.

Extrême onction (*le bandeau représente l'extrême onction d'un prince royal ou d'un roi*).

- Litanies ;
- Différents cas ;
- Recommandation de l'âme d'un défunt, prières pour les défunts, sépulture des fidèles ;
- Messe des morts (adultes et enfants), absoute en l'absence du corps ;

Ordre (*le bandeau représente l'imposition de l'évangile sur un impétrant à l'épiscopat*).

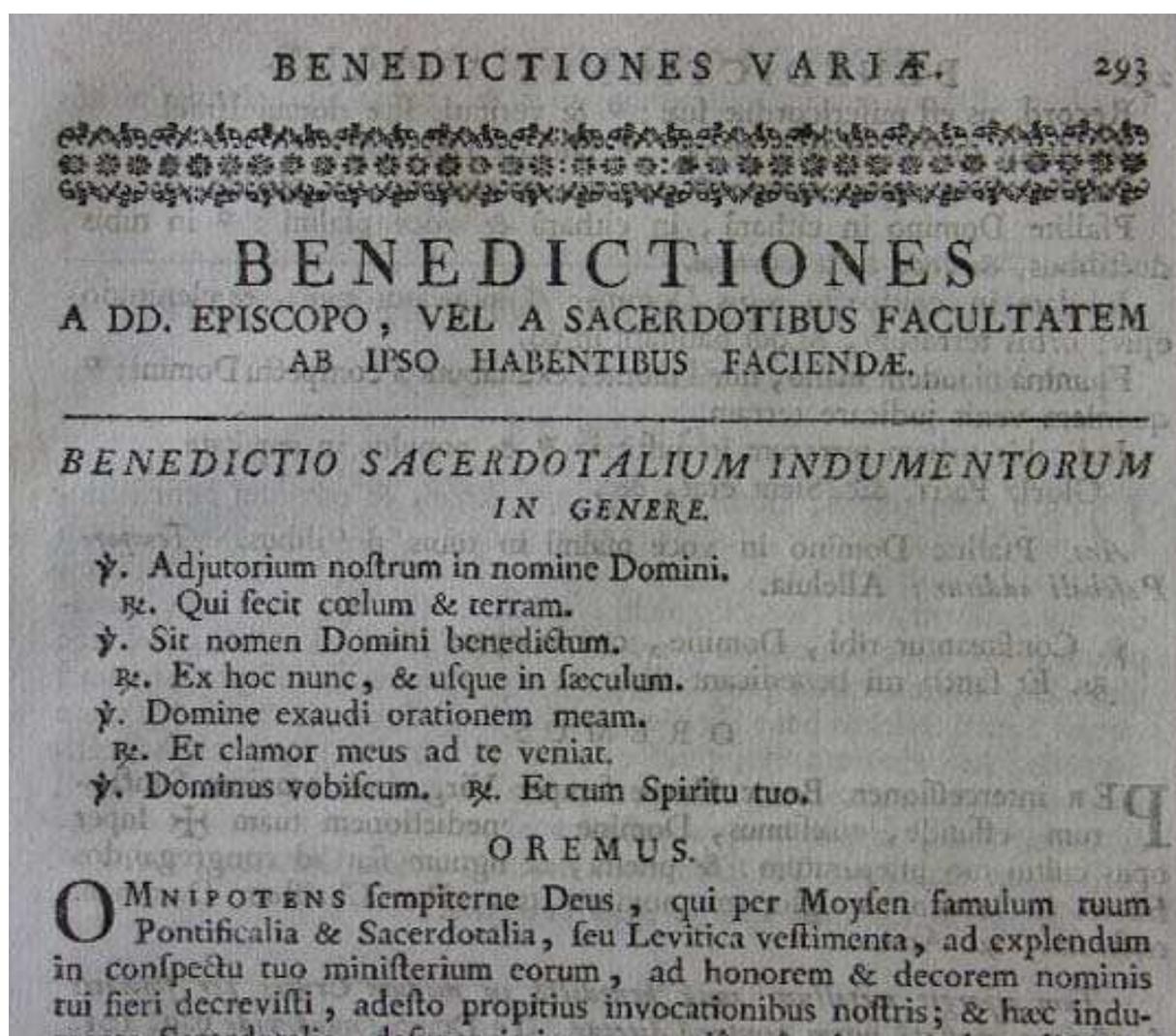
- Irrégularités à éviter ;
- Présentation des différents ordres mineurs et majeurs (grades ecclésiastiques) ;
- Rituel pour la tonsure (mais pas de rituel pour les autres ordres qui sont du ressort de l'évêque) ;

Mariage (*le bandeau représente le mariage d'un couple royal*).

- Définition des empêchements (rédhibitoires et suspensifs) ;
- Arbres de consanguinité (en feuille annexe, gravures pleine page) ;
- Proclamation des bans, conditions requises des fiancés ;
- Cérémonie des fiançailles (en français et en allemand) ;
- Cérémonie du mariage (en français et en allemand).

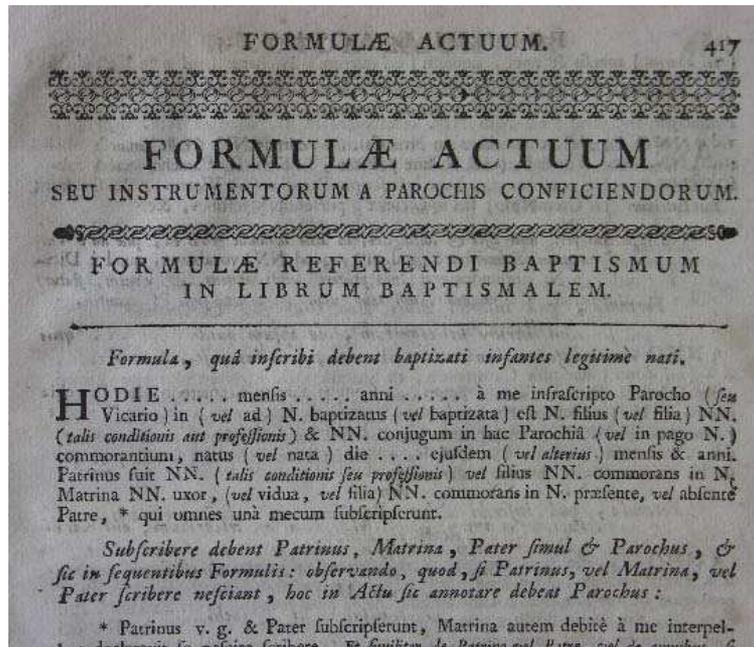
Deuxième partie : bénédictions, exorcismes, sermons... (*le bandeau représente le couronnement royal*).

- Bénédictions par un prêtre de l'eau, des cierges, des maisons, du pain béni, des agneaux à Pâques, des personnes, du pain de sainte Agathe, des herbes de l'Assomption, du bronze pour couler une cloche, ... ;
- Bénédictions que l'évêque peut déléguer à un prêtre (objets du culte, d'une croix, des cloches, d'une première pierre, d'une nouvelle église, réconciliation d'une église, bénédiction d'un nouveau cimetière, d'un drapeau, de champs, des personnes ayant consommé des animaux malades) ;
- Exorcismes et abjurations ;
- Sermons ;
- Proclamations et annonces de bans, de jours chômés, ... ;



- Supplications publiques ;
- Visite de l'évêque (avec liste des objets inspectés) ;
- Visite canonique et liste des items à inspecter ;

- Formulaire pour les actes de baptême, mariage et sépulture, pour les attestations diverses.



Un index termine l'ouvrage avec un appendice qui donne deux décrets épiscopaux sur la tenue des registres paroissiaux et sur l'abolition de processions traditionnelles faites le dimanche des Rameaux et le Vendredi saint avec des images peu convenables (déjà interdites en 1701 et 1717).



DE
SUPPLICATIONIBUS
PUBLICIS.



PUBLICÆ Supplicationes pertinent quidem ad Processionale, quod in unâquaque Ecclesiâ haberi debet; tamen & Parochorum commodo, & antiquis usibus ac moribus nostris, & præsertim uni eisdemque Rituum rationi, quæ in totâ Diœcesi servanda est, consultum iri existimavimus, si nonnulla hoc in libro de subjeçtâ materiâ iraderemus. Excerpta sunt hæc potissimum ex Processionali Romano, quo solo utendum est, donec aliud pro Diœcesi nostrâ typis vulgatum fuerit.

Supplicationes publica fiunt vel procedendo, vel manendo in Ecclesiâ. Si fiant procedendo, præferatur Crux inter duos Ceroferarios, si ad sint; & ubi fuerit consuetudo, præferatur etiam Vexillum sacris imaginibus insignitum. Procedant omnes bini & bini, modeste, graviter, & devotè. Clerici sint superpelliceis induti, Celebrans vero indutus sit superpelliceo, stola & pluviali, vel stola sine pluviali. Laici à Clericis, & femina à viris separatim orantes gradientur.

Dix gravures réalisées par le graveur strasbourgeois Jean Striedbeck d'après des dessins de P. Parrocel (un des membres de la famille de peintres avignonnais et parisiens) illustrent les têtes de chapitre. On s'étonne, pour certains, du rapport éloigné avec le sujet du chapitre : Striedbeck s'est servi de gravures qu'il avait à disposition, mais pas toujours adaptées : l'onction lors du sacre royal notamment.

Cet ouvrage largement diffusé est donc un manuel qui résume tout ce que doit savoir le curé d'une paroisse, ce qu'il doit enseigner et quelles formes rituelles il doit pratiquer. Le *Rituel* du cardinal de Rohan est utilisé jusqu'après la Révolution : en 1824, l'évêque Tharin le réédite. Mais la volonté du Saint-Siège d'unifier la liturgie devient très forte et l'évêque de Strasbourg, André Raess (nommé en 1842), soutient cette politique d'unification des rites. Un nouveau rituel, inspiré du rituel romain, est alors promulgué.

Benoît Jordan et Louis Schlaefli